

Septembre 2009

Note de Synthèse - FRANCE

Les buts de projet

LES GRANDES LIGNES DU PROJET EMILIE

Le projet EMILIE vise à analyser les questions d'immigration et d'intégration dans neuf pays membres de l'Union Européenne. Il s'attache à étudier le défi que représente la diversité des populations de chaque pays en termes de politique éducative, de lutte contre les discriminations sur le lieu de travail et de participation à la vie politique. Les pays concernés sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Lettonie, la Pologne, l'Espagne et le Royaume Uni. Il s'agit dans ce projet de :

- Analyser la relation entre diversité et citoyenneté, c'est-à-dire d'explorer la notion de « citoyenneté multiculturelle » à travers ces pays de l'Union Européenne ;
- Déterminer si une forme de citoyenneté multiculturelle est en train d'émerger en Europe, et si tel est le cas, d'identifier les variations d'un pays à l'autre et les traits distinctifs.

Etudes de cas

Le projet EMILIE comporte trois études de cas dans chaque pays. La première a porté sur les politiques éducatives et les mesures ou pratiques adoptées en matière de diversité dans l'enseignement secondaire. La seconde a analysé la mise en place de la directive européenne de 2000 pour lutter contre les discriminations dans les différents contextes nationaux. La troisième a consisté à explorer les questions de droit de vote, de participation et de représentation politique pour les étrangers et les personnes issues de l'immigration.

Définition

Citoyenneté (multiculturelle): La notion de citoyenneté suppose l'existence d'une communauté politique autonome dans laquelle les individus ont des droits et des devoirs garantis par la loi. Ils sont également liés par le sentiment de former ou d'appartenir à un espace public qui va au delà de la loi et du politique. Analyser la question de la citoyenneté multiculturelle revient à se demander comment la citoyenneté peut s'incarner par et pour des individus culturellement divers.

Méthodologie

Chaque étude de cas a porté sur les vingt dernières années (de 1989 à aujourd'hui) et s'est fondée sur une revue de littérature, une revue de presse et une série d'entretiens avec des acteurs investis dans le domaine, et lorsque cela a été possible des discussions ont été réalisées avec des groupes issus de la société civile et des acteurs politiques.

Objectif

Le projet vise à renseigner la diversité culturelle liée au migration et non les dynamiques liées aux populations minoritaires déjà présentes historiquement dans certains pays. Il a été porté une attention particulière aux questions de diversité religieuse et à tout ce qui a trait à la présence de populations de confession musulmane à travers les différents pays membres.

L'essentiel

- En France, l'accès aux droits politiques est conditionné à l'acquisition de la nationalité française. Les ressortissants étrangers de pays tiers (non UE) ne peuvent participer à des élections locales ou nationales ou s'y présenter que lorsqu'ils deviennent français. Ceci tend à isoler les immigrés de la vie politique française, en général. Cependant, les secondes générations nées en France peuvent obtenir la nationalité française dès l'âge de 13 ans et voter lorsqu'elles atteignent la majorité. En outre, le taux de naturalisation est relativement élevé par rapport à d'autres pays (en moyenne 70% des demandes sont acceptées par année).
- Le principal défi posé par la **participation politique** des populations issues de l'immigration réside dans la capacité de la culture politique française à prendre en compte la dimension ethnique. Le contexte politique français se caractérise par l'absence de discours sur les intérêts spécifiques des individus qui constituent la diversité de la population française. Ceci découle principalement de l'impossibilité constitutionnelle à reconnaître le droit des groupes ethniques. Pourtant, il est nécessaire que s'exprime la demande spécifique des individus liés à l'immigration sous peine de voir des pans entiers de la société marginalisés. Il faut reconnaître aux identités minoritaires leur légitimité et plus largement accepter la pluralité des intérêts.
- Le principal défi posé par la **représentation politique** en France réside dans la capacité des partis politiques à accepter et intégrer les représentants de la diversité française ; mais aussi à reconnaître la légitimité de l'expression des groupes ethniques dans le processus de décision. Même si l'absence de statistiques ethniques empêche de mesurer la diversité du corps politique français (particulièrement en termes de populations issues de l'immigration post-coloniale), il est clair que celui-ci reste homogène.

La participation politique des populations immigrées ou issues de l'immigration

L'absence de statistiques ethniques électorales empêche de connaître les caractéristiques de la participation politique des populations issues de l'immigration (alors que les sondages à la sortie des urnes distinguent différents groupes ethniques ou raciaux dans d'autres pays, en France les électeurs ne sont distingués qu'en termes de genre, âge, ou catégorie socioprofessionnelle).

Il est cependant possible d'observer que :

- Les jeunes issus de l'immigration âgés entre 18 et 25 ans s'inscrivent moins sur les listes électorales que les jeunes de parents français.
- Une fois inscrits, les jeunes issus de l'immigration âgés entre 18 et 25 ans participent aux élections dans les mêmes proportions que les jeunes de parents français.

En outre, des études ont montré que les personnes issues de l'immigration ont tendance à se déclarer plutôt de gauche :

- En 1988, à 83% pour les 18-25 ans nés de parents immigrés qui habitent en région parisienne.
- En 2005, à 63 % pour les personnes issues de l'immigration maghrébine, africaine et turque de tout âge dans toute la France, selon un panel représentatif constitué.

Cependant, le personnel politique tend à voir dans ce faible taux de participation politique des populations issues de l'immigration comme le signe qu'ils ne représentent pas un facteur de pression. En outre, les acteurs de la vie politique française sont en général convaincus que la culture ou la religion ne jouent en rien sur le choix des électeurs. La culture politique française est ainsi largement étrangère à la notion de dynamique ethnique dans la participation politique et la demande des électeurs.

A la suite des émeutes de novembre 2005, des associations se sont mobilisées pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales (par exemple, Devoir de Mémoire et AC-Le Feu). L'opération a rencontré un certain succès (une augmentation allant jusqu'à 24% pour certains bureaux de votes a été observée), mais, si la participation aux élections présidentielles a été un peu plus forte, il n'en a pas été de même pour les autres rendez-vous électoraux qui ont suivis (législatives en 2007 et municipales en 2008).

La représentation politique des populations immigrées ou issues de l'immigration

L'absence de statistiques ethniques empêche de mesurer précisément la part de la population issue de l'immigration dans le personnel politique élu. Cependant, certaines techniques ont été mises en œuvre pour faire des estimations à partir de noms et des photographies des candidats. Elles ont permis d'établir les données suivantes :

- En 2007, 3% des candidats aux élections législatives appartenaient à une minorité visible.
- En 2007, l'Assemblée Nationale comptait une seule député pour représenter la France métropolitaine qui appartienne à une minorité visible (George Pau-Langevin, circonscription de Paris Nord).
- En 2008, 2000 candidats de la diversité étaient élus à des conseils municipaux sur un total de 520 000 conseillers, soit 0,4%.

En outre, d'autres études quantitatives ont permis de démontrer le phénomène de **discrimination à l'intérieur des partis politiques français**. Pour le combattre, des associations se sont mobilisées depuis ces trois dernières années. En 2006, le Club XXIème siècle a lancé une « Charte de la diversité » en politique pour inciter les leaders des partis politiques à veiller à la diversité de la composition de leurs élites, et en 2008, le CRAN créait un Conseil de la diversité pour venir en aide aux candidats qui s'estimaient discriminés (le CRAN et le Conseil représentatif des associations noires de France). Leur mobilisation n'a obtenu qu'un bilan mitigé tant les pratiques discriminatoires sont persistantes dans le système politique français.

Participation politique et politique en matière de citoyenneté

L'exercice des droits politiques est conditionné à l'acquisition de la nationalité française car citoyenneté et nationalité sont inséparables dans le cas français.

La lenteur avec laquelle le système français a transposé la directive européenne de création d'une citoyenneté européenne (droit de vote aux élections municipales et européennes) illustre cette réticence à séparer nationalité et citoyenneté. Alors que la directive européenne datait de 1994, il faut attendre les élections municipales de 2001 pour que les citoyens de l'UE puissent voter.

Bien que l'accès aux droits politiques soit limité aux détenteurs de la nationalité française, il faut cependant noter que le processus d'acquisition de la nationalité française demeure ouvert par rapport à d'autres pays. Ainsi, on observe une moyenne de 70% des demandes de nationalités qui aboutissent par an, entre 2000 et 2004. En 2004, 64 695 ont aboutit sur 81 860, soit 79% (en 2004, il y a avait 3,5 millions d'étrangers en France).

Forme de participation politique donnée aux non-citoyens

Les non citoyens n'ont aucune visibilité dans le système de représentation politique. Il faut cependant noter la création de conseils consultatifs pour les étrangers non-communautaires dans certaines villes de France (par exemple, le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non-communautaires). Cette pratique s'inscrit plus largement dans une pratique de cooptation des élites associatives du milieu immigré qui remonte à la fin des années 1970.

Or, notre enquête sur le fonctionnement du Conseil de la citoyenneté des parisiens non-communautaires nous permet de conclure à la marginalisation des intérêts spécifiques des populations ethniquement diverses. En s'efforçant de combler un vide démocratique tout en évitant de donner une voix à des intérêts particuliers, le conseil a eu pour mission d'éviter les sujets spécifiques. C'est pourtant bien sur des thématiques en lien avec la spécificité de leur expérience qu'ils se sont exprimés. Ceci démontre que ces préoccupations ne sont pas assez relayées par les instances représentatives traditionnelles.

En conséquence, le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non-communautaires est devenu un lieu d'expression d'intérêts spécifiques, voire ethniques. Cependant, en vertu de son caractère consultatif et du peu d'accès qu'il garantit au véritable processus décisionnel, il maintient à distance, voire neutralise, la formulation de revendications légitimes.

Mise en perspective critique

Les formes de participation politiques aménagées pour les étrangers dans le contexte français introduisent une forme de représentation à deux vitesses pour les individus en situation minoritaire par rapport au reste de la société. Ceci contribue d'une manière générale à faire de la revendication d'intérêts spécifiques, propres à l'expérience migratoire ou minoritaire, une formulation illégitime, vouée à rester confinée aux marges de la société.

En ne voulant pas exacerber les différences entre les individus et en se refusant à nommer les caractéristiques des individus par rapport aux autres, la culture politique française en vient à manquer d'outils essentiels pour nommer et traiter un ensemble de problèmes liés à l'expérience migratoire ou minoritaire. Le risque est de marginaliser des pans entiers de la société du processus de participation et de représentation politique, qui constitue le fondement même de la démocratie.

Principales recommandations pour favoriser l'intégration et la participation des migrants et des minorités dans la vie politique française

La culture politique française ne dispose pas des outils nécessaires pour véritablement traiter des enjeux politiques liés à la participation et à la représentation des intérêts des populations migrantes ou minoritaires. Le risque est que la défense de leurs intérêts soit ainsi compromise.

Il est donc nécessaire de mieux intégrer les candidats issus de la diversité dans le jeu politique et de rendre la formulation de revendications sur le mode ethnique ou simplement la défense d'intérêts spécifiques acceptable dans la culture politique française.

Il faut pour cela :

- Consolider la mesure des discriminations à l'intérieur des partis politiques.
- Intégrer les candidats de la diversité dans l'ensemble du système de représentation politique.
- Reconnaître la possibilité de la défense des intérêts ethniques (lobbying ethnique) comme reflétant le pluralisme de la société française.
- Prendre en compte les intérêts spécifiques des populations issues de l'immigration et leur donner la possibilité de formuler une « demande ethnique » dans le contexte français.

Auteurs: Angéline Escafre-Dublet, Post-Doctorante, angeline.escafre-dublet@ined.fr, Patrick Simon, Directeur de recherche, simon@ined.fr, INED, France.

Le Projet de recherche EMILIE est financé par la Commission européenne, la Direction générale de la recherche, le Sixième Programme-cadre: Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance. Les rapports et différents documents afférents au projet sont disponibles à l'adresse suivante : <http://emilie.eliamep.gr>



CITIZENS AND GOVERNANCE IN A
KNOWLEDGE-BASED SOCIETY

Pour toute information sur le projet, veuillez contacter Anna Triandafyllidou, coordinatrice du projet, à l'adresse suivante: anna@eliamep.gr

Pour plus d'information sur les programmes de recherche en sciences humaines et sociales de la Commission européenne, voir: http://ec.europa.eu/research/social-sciences/index_en.html